

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 54

Demande présentée le : 11 mai 2023
Par : monsieur FORMUSATII Stanislav
sis : 19 rue des Bois à LES MUREAUX (78130)
Au bénéfice de : lui-même
Adresse : sente du Bas des Croms à JUZIERS (78820)
Surface occupée : matériel de chantier

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : Monsieur FORMUSATII Stanislav est autorisé à occuper le domaine public avec du matériel de chantier sis sente du Bas des Croms à JUZIERS (78) pour l'effectuer l'étanchéité du mur du bâtiment :

du lundi 15 au vendredi 26 mai 2023

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Constat contradictoire avant et après travaux avec le responsable du service urbanisme.

Article 3. Monsieur FORMUSATII Stanislav est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 12 mai 2023

Le maire, Ketty VARIN

